



Berne, 16 avril 2025

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Revision de l'ordonnance sur la poste (OPO): ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 16 avril 2025, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision de l'ordonnance sur la poste.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **6 août 2025**.

Les présentes modifications de l'ordonnance sur la poste constituent la première étape de la procédure en deux temps décidée par le Conseil fédéral le 14 juin 2024 en vue d'une révision de la législation postale. Ces mesures préalables permettent d'atténuer la charge financière du service universel jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la poste et de stabiliser temporairement le financement du service universel.

La réduction des exigences de qualité en matière de délai d'acheminement des lettres, des colis et des quotidiens en abonnement et l'annulation des règles plus strictes sur la distribution à domicile entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 doivent permettre à la Poste d'optimiser ses processus et de fournir les prestations du service universel plus efficacement et à moindre coûts. L'accent doit aussi être mis davantage sur les contenus numériques. Le service universel est donc étendu à l'accès au trafic des paiements électroniques et à la lettre numérique. Ces prestations constituent une sorte de passerelle dans un environnement de plus en plus numérisé.

Nous vous invitons à vous exprimer sur la révision de l'ordonnance sur la poste.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet suivante: [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

pg@bakom.admin.ch

Nous vous prions de nous indiquer, dans votre avis, le nom et les coordonnées de la personne à qui s'adresser en cas de question.

Annette Scherrer (tél. 058 460 54 65; annette.scherrer@bakom.admin.ch) et Carole Leuenberger (tél. 058 460 50 83, carole.leuenberger@bakom.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Avec mes meilleures salutations

Albert Rösti
Conseiller fédéral